

## Stages Assistant.es d'Éducation – Personnels Vie Scolaire

Chalon sur Saône – 17 novembre 2017 // Dijon – 12 décembre 2017

Ces deux journées, animées par P. Péchoux, R. Fonvieille et C. Legros (eux-mêmes A.E.d.), ont rassemblé 13 stagiaires (5 à Chalon et 8 à Dijon) venant d'établissements diversifiés : collèges, lycées, avec ou sans internat, disposant de structures spécialisées (UPE2A, UPAV, SEGPA, ...). Tou.tes ont un projet professionnel différent : certain.es se destinent au métier d'enseignant-e et financent leurs études, d'autres vont changer de voix à l'issu de leur contrat.

Les deux stages ont suivi le même déroulé, commençant par un bref rappel historique de la fonction, du statut de maître d'internat et surveillant d'externat (MI-SE), à celui d'Assistant-es- d'Éducation (A.E.d), créé en 2003. Puis nous avons fait le point sur les droits. Nous avons encore été surpris de constater à quel point certain.es ignorent ces droits du fait de la précarité-fragilité du statut qui contraint une majorité des A.E.d. à subir le quotidien avec des directions dénigrant souvent ces personnels.

A l'issue du tour de table, le constat reste affligeant : **bien qu'Assistant-es d'Éducation nous restons des PIONS**. Les doléances des stagiaires en sont la preuve.

Ainsi, sous prétexte d'Etat d'urgence ou du plan Vigipirate les A.E.ds vont devoir fouiller les sacs des élèves à l'entrée, faire le piquet pendant plus d'une heure (sympa l'hiver !) devant le portail afin de « surveiller » les abords (et non plus les élèves !), quand il ne s'agit pas de virer les élèves d'une place avoisinante au lycée (toujours dans ce souci plus de veiller sur les abords...) ou d'être carrément réquisitionné comme vigile !



Autre gros problème : les internats. Certaines structures sont vétustes et dangereuses pour la sécurité des élèves et du personnel (exemple d'un établissement en travaux). Ensuite, les A.E.ds d'internat sont sous la règle du forfait de nuit : après

l'extinction des feux, 3 h réelles = 1 h rémunérée. Plusieurs questions alors : est-on certain qu'un adolescent tombe magiquement dans les bras de Morphée à ladite heure du coucher ? En cas de problème, l'A.E.d censé.e dormir doit-il.elle quand même agir ? Les réponses sont évidentes et nous incitent à repenser ce forfait de nuit. L'A.E.d. n'est pas un.e veilleur.se de nuit.

Enfin, un problème récurrent est celui du manque d'effectif dans les vies scolaires. Des cas très inquiétants de bousculades ont été évoqués : masse d'élèves affluant vers la sortie, pressée de sortir, et une seule personne pour contrôler les carnets de



correspondance. Et bien sûr c'est celle-là qui se fait remonter les bretelles par la direction, alors même que les conditions matérielles ne permettent pas de satisfaire aux exigences de la hiérarchie.

A l'issue de chaque journée, nous avons invité les stagiaires à nous faire part de leurs revendications concernant le statut d'A.E.d. La question de la CDI-sation a été évoquée, mais la majorité souhaite la **mise en place d'un réel déroulement de carrière et de passerelles vers d'autres métiers de l'éducation. L'augmentation des salaires a, elle, fait l'unanimité**. Cette question est essentielle et plus que justifiée car la Vie Scolaire, par son travail quotidien, est bien souvent un maillon essentiel influent le climat scolaire d'un établissement.

En conclusion, ces deux stages furent une réussite, et la convivialité était au rendez-vous. Notre principale satisfaction est **d'être parvenu à briser les clichés envers le syndicalisme, et certain.es ont franchi le pas de la syndicalisation**. Pour information, une maquette de ce stage est en cours de construction. Une fois terminée elle aura vocation à être diffusée à l'échelle nationale.

C. Legros